

13 Question de Mme Katrin Jadin au secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au premier ministre sur "les accords bilatéraux en matière de sécurité routière" (n° 7880)

13.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, à l'occasion de la deuxième journée européenne de la sécurité routière, vous avez signé un accord de coopération avec votre homologue français Dominique Bussereau.

Cet accord porte sur la transmission des données nécessaires à l'identification du conducteur d'un véhicule impliqué dans une infraction routière sur le territoire national. Dans les faits, cet accord permettra à la police belge d'obtenir des autorités françaises le nom du titulaire de la plaque d'immatriculation d'un véhicule français ayant commis une infraction routière en Belgique.

Naturellement, la réciprocité est également vraie. Je tiens donc à vous féliciter pour cette initiative. Cependant, il reste du chemin à parcourir au niveau de l'exécution des sanctions pécuniaires. Étant donné que les délais de prescription sont courts (de 1 à 2 ans) et que la procédure avant d'arriver à un jugement par défaut est longue et coûteuse pour l'État, des accords complémentaires visant à faire exécuter ces sanctions pécuniaires transfrontalières seront sans doute indispensables.

Enfin, étant donné que des négociations en vue d'accords semblables sont en cours avec le Luxembourg et les Pays-Bas, je souhaiterais plus d'informations.

Quels sont vos projets pour conclure des accords transfrontaliers visant à faire exécuter les sanctions pécuniaires transfrontalières?

Où en êtes-vous dans les négociations avec le Luxembourg et les Pays-Bas? Étant originaire d'une région frontalière jouxtant simultanément les Pays-Bas et le Luxembourg, dans le sud, tout en étant également frontalière avec l'Allemagne, qu'en est-il d'éventuelles négociations menées dans ce sens avec l'Allemagne?

13.02 **Etienne Schouppe**, secrétaire d'État: Monsieur le président, madame Jadin, en attendant une directive européenne en la matière, vu le consensus existant parmi les ministres des Transports européens, je souhaite quand même conclure des accords similaires avec tous nos pays voisins. Après la France, ce sera avec les Pays-Bas et le Luxembourg; puis, si possible, avec l'Allemagne.

Dans le contexte du Benelux, un double travail Sécurité routière prépare déjà un projet d'accord. Comme dit tout à l'heure en réponse à une question de M. Van den Bergh, l'attitude des Pays-Bas est tout à fait positive. Le groupe de travail avance bien dans les négociations.

Je ne vous cache pas que la Belgique est le moteur dans ces débats. Cependant, comme dans toute négociation politique, vous n'ignorez pas qu'il n'y a accord que si tous les partenaires sont d'accord. Nous devons encore arrondir certains angles avant d'obtenir le consensus des trois pays.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, nous ne sommes pas encore entrés en négociation. Après la France, nous donnons la priorité aux Pays-Bas et au Luxembourg où nous pouvons travailler dans le cadre du Benelux. L'Allemagne suivra mais nous examinerons où en sera l'Europe à ce moment-là avant de conclure un traité séparé entre ce pays et le nôtre.

13.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie.

Je vous félicite à nouveau d'être le moteur de cette action. Les frontières sont ouvertes, les vitesses autorisées sont différentes d'un pays à l'autre, notamment entre l'Allemagne et la Belgique, ce qui explique peut-être certains comportements que je connais fort bien et qu'il conviendrait de minimiser en ce qui concerne certains conducteurs de la République fédérale d'Allemagne.

Je ne peux que me réjouir de l'avancement des accords qui pourront être conclus entre les pays du Benelux. Il serait intéressant d'avoir un échéancier à cet égard. Je continue à penser qu'il faudra aller de l'avant avec l'Allemagne. J'aurai l'occasion de vous en parler encore à l'aide d'exemples plus significatifs.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.